

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT  
**D'EDUCATEURS (TRICES)**  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

---

**CONCOURS EXTERNE SUR EPREUVES**

**ANNEE 2024**

**Epreuve d'admissibilité** : Rédaction d'une note ayant pour objet d'analyser une situation éducative ou familiale, d'en dégager la problématique et de proposer les solutions permettant d'y répondre et les moyens pour y parvenir.

**(Durée : 4 heures – coefficient 4)**

**Etude de situation de Yasmine**

**Sujet** : Nous sommes en septembre 2024, vous êtes éducateur(trice) à l'UEMO d'Epinal - Sud et désigné(e) référent(e) de Yasmine BOUREZG, actuellement incarcérée à la maison d'arrêt des femmes d'Epinal. Vous êtes en charge de l'exercice des différentes mesures confiées à l'unité concernant cette mineure.

La détention provisoire prendra fin lors de l'audience unique prévue le 20 septembre 2024.

Après avoir analysé la situation familiale, le parcours éducatif antérieur de la mineure, en avoir dégagé les problématiques importantes, vous rédigerez des axes de travail argumentés dans le cadre de la poursuite de l'accompagnement éducatif.

Cet écrit devra faire apparaître vos hypothèses de travail, les modalités d'intervention que vous souhaitez mettre en œuvre et votre implication dans ce travail éducatif. Vous serez attentif(ve) dans votre proposition d'accompagnement de Yasmine, aux actes pour lesquels elle a été condamnée.

Vous accorderez une importance particulière à votre action auprès de l'adolescente, notamment au regard d'éventuelles démarches en matière de santé, de socialisation, d'insertion scolaire et/ou professionnelle, etc. dont il vous reviendra d'argumenter la pertinence.

**Rappel** : **Aucun élément ne doit permettre de vous identifier, sous peine d'élimination. Il convient donc, de ne faire figurer dans votre réponse aucune identification, aucun signe distinctif**, ni sur la feuille principale ni sur les intercalaires éventuels (nom, initiales, indication de lieux ou de services, nom d'association locale, nom d'emprunt, signature, même fictifs...), conformément au principe d'anonymat. Toute copie remise en contradiction avec ces instructions est passible de nullité.

**Documents** :

Document 1 : Recueil de renseignements socio-éducatifs, 11 février 2023, 4 pages

Document 2 : Rapport de fin de mesure judiciaire d'investigation éducative, 28 août 2023, 9 pages

Document 3 : Rapport intermédiaire de l'AEMO renforcée, 11 avril 2024, 2 pages

Document 4 : Ordonnance de placement en détention provisoire, 22 août 2024, 1 page

Document 5 : Note d'information préoccupante du QM d'Epinal, 2 septembre 2024, 2 pages

Document 6 : Lexique, 1 page

**Nombre de pages (y compris celle-ci) : 20**



Epinal, le 11 février 2023

**PEAT Epinal – 03.29.35.68.93**

**N° d'enregistrement :**

**RRSE Dэфèremment**

## RECUEIL DE RENSEIGNEMENTS SOCIO-EDUCATIFS

**Entretien réalisé le :** 11/02/2023 **Par :** **Fonction :** Educateur

**Références Parquet :** 24385000079

**Références JE ou JI :** JECABA2490043

**Proposition éducative :** MEJP (module insertion) +MJIE

**Réquisitions :** CJ

**Décision du magistrat :** MEJP (module insertion soin) + MJIE Retour de la mineure au domicile maternel

## IDENTITE DU MINEUR

**Nom :** BOUREZG **Prénom :** Yasmine  
**Né(e) le :** 28/01/2008 **A :** REMIREMONT (88)  
**Nationalité :** française **Age \* :** 15 ans  
**Adresse :** 2, rue du cerisier – 88190 Golbey **Téléphone :** /

**Le mineur a été informé du droit de garder le silence sur les faits reprochés :** OUI  NON

## IDENTITE DES PARENTS

	Parent 1	Parent 2
NOM Prénom	BOUREZG Karim	YOUBI Aïcha
Né(e) le, à	54 ans	39 ans
Décédé(e) le, à		
Situation maritale	Séparé	Séparée
Nationalité		
Profession	Ouvrier	Sans emploi
Domicile	21, rue de la Gare – 88000 Epinal	2, rue du cerisier – 88190 Golbey
Téléphone	06.07.67.89.00	06.01.90.03.60
Mail		
Présent(e) au tribunal	NON	OUI

## DEFENSE PERSONNALISEE

Nom de l'avocat : Permanence avocat

Coordonnées : Non connu

### Qualification pénale envisagée par le parquet

Qualification de l'infraction : **Violence sur ascendant**

Date et lieu de commission de l'infraction : **Golbey 10/02/2023**

### DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN

#### Observations éventuelles en lien avec la préparation de l'audience :

Nous avons rencontré Yasmine dans les geôles du palais de justice. La jeune était dans l'échange et a évoqué facilement les éléments de sa situation. Elle a abordé les faits de façon claire et précise. Elle reconnaît sans difficultés les faits reprochés. Yasmine explique qu'elle a eu une altercation avec sa mère qui l'empêchait de sortir en fermant la porte du domicile. Elle aurait tenté de s'échapper par la fenêtre avant d'être retenue par sa mère. S'en est suivi une altercation devant son petit frère. Un miroir aurait été brisé et Yasmine aurait pris un morceau de verre pour entailler le bras de sa mère. Dans un second temps, elle aurait pris un couteau et l'aurait planté dans le bras de celle-ci, qui ne voulait pas la laisser sortir. Le petit frère de Yasmine aurait appelé la police et le père. La jeune fille se serait ensuite réfugiée dans la salle de bain avant que la police n'intervienne au domicile. Yasmine a pu exprimer des regrets mais ne mesure pas la gravité de ses actes. En effet lorsque nous abordons avec elle la difficulté de regagner le domicile maternel, Yasmine n'entend pas. Elle insiste pour retourner chez sa mère pensant qu'elle lui pardonnera son geste.

### DEMARCHES EFFECTUEES ET ORIGINE DES INFORMATIONS RECUEILLIES

Juridiction	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Parent 1 *	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Parent 2 *	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Service éducatif	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Etablissement scolaire	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
UEAJ	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

### PARCOURS EDUCATIF ET JUDICIAIRE

Antécédents éducatifs et judiciaires : OUI  NON

#### Observations éventuelles du mineur et des représentants légaux sur le parcours éducatif \* :

La jeune fille est inconnue des services judiciaires.

### SITUATION FAMILIALE

#### Composition familiale / fratrie (âge, présence au domicile familial, suivi éducatif) :

Fratrie :

- Yasmine : 15 ans
- Rayan : 12 ans
- Naël : 11 ans
- Sarah : 7 ans

**Contexte familial** (événements familiaux, place du mineur dans la famille, adultes ressources) :

Le couple parental est séparé depuis environ 4 ans. Yasmine évoque en entretien des violences conjugales dont elle aurait été témoin. Elle explique avoir vécu des épisodes difficiles. Toutefois, elle nous dit ne jamais avoir été victime de violence de la part de son père.

Depuis la séparation de ses parents, l'ensemble de la fratrie vit au domicile maternel. Monsieur voit ses enfants un week-end sur deux et pendant les vacances scolaires. L'adolescente explique avoir peu de lien avec son père depuis la séparation. Elle le voyait un week-end sur deux comme ses frères. Toutefois, depuis quelques semaines, Yasmine voit moins son père et est plus souvent à l'extérieur.

Concernant les relations entre Yasmine et sa mère, la jeune fille peut en dire « il y a des hauts et des bas. On se prend souvent la tête. » Elle explique que depuis un an, les conflits se sont intensifiés avec sa mère.

Madame lui reproche d'être absentéiste à l'école, d'être trop souvent à l'extérieur et d'avoir un mauvais comportement. Cela génère des tensions et des altercations entre mère et fille. Par ailleurs, Yasmine reconnaît avoir déjà fugué du domicile pendant 3 jours. Madame explique que sa fille a des mauvaises fréquentations qu'elle tente de lui cacher. Madame explique régulièrement sortir à la recherche de sa fille. Yasmine refuse de se soumettre aux règles imposées par sa mère ce qui génère des relations conflictuelles.

Au regard des derniers événements, Madame n'est pas favorable pour un retour de sa fille au domicile.

Monsieur que nous avons pu joindre par téléphone s'est engagé à accueillir sa fille.

Lorsque nous avons abordé cette hypothèse avec Yasmine, cette dernière nous dit ne pas vouloir aller chez son père et retourner vivre auprès de sa mère.

La jeune semble ne pas mesurer la réalité de la situation. Elle dit qu'elle préfère être placée en foyer, ne comprenant pas les enjeux qui en découlent.

Les parents évoquent des modèles éducatifs différents. Madame se décrit comme étant plus souple avec sa fille alors que le père est plus strict. Ils nous disent que c'est pour cette raison que leur fille refuse d'aller vivre chez son père.

## SITUATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

**Scolarité :** OUI  NON  - Déscolarisé(e) depuis :

Classe : 3<sup>ème</sup>

Établissement : Collège Coutarel, Epinal

### Historique scolaire

Année scolaire	Classe	Etablissement (préciser Ville)	Evènements notables
	4 <sup>ème</sup> 5 <sup>ème</sup>	Collège Coutarel	Décrochage scolaire depuis la 4 <sup>ème</sup>
	6 <sup>ème</sup>	Collège Pasteur	

**Observations et précisions \* :** L'adolescente se dit intéressée par les métiers de la police. Elle explique vouloir faire ce métier pour aider les gens.

## SANTE

**Droits ouverts :** Sécurité sociale OUI  NON

Mutuelle OUI  NON

**Médecin traitant déclaré :** OUI  NON

**Autres professionnels de santé connus** (psychiatre, diabétologue, orthophoniste...) :

Bilan de santé réalisé            OUI             NON   
Orientation MDPH :            OUI             NON   
Projet d'accueil individualisé (PAI)            OUI             NON

**Observations éventuelles sur l'état de santé général du mineur :**

Yasmine indique avoir une scoliose. Elle doit suivre des séances de kinésithérapie mais elle refuse d'y aller.

## SYNTHESE DE LA SITUATION DU MINEUR ET PROPOSITION DU SERVICE EDUCATIF

**Synthèse et avis éducatif :**

Yasmine est une adolescente âgée de 15 ans qui n'est pas connue de nos services et qui n'a jamais bénéficié d'un suivi éducatif. La jeune fille reconnaît les faits reprochés et exprime spontanément des regrets.

Néanmoins, encore très immature, elle fait preuve d'un degré de discernement questionnant. Les relations entre Yasmine et sa mère sont conflictuelles depuis plus d'un an. La jeune fille est dans l'opposition et ne respecte pas les règles fixées au domicile. De plus, Yasmine est en décrochage scolaire depuis son entrée en 4<sup>ème</sup>, ce qui amplifie les conflits mère-fille.

Au regard des éléments de la situation, une MEJP pourrait être pertinente. Elle permettrait à Yasmine de bénéficier d'un accompagnement éducatif et soutiendrait Madame dans ses fonctions parentales. De même, elle permettra de faire tiers dans la relation entre Yasmine et ses parents.

Par ailleurs, une MJIE permettrait de croiser les regards de plusieurs professionnels afin de mieux comprendre les éléments de l'histoire familiale et les origines des conflits qui ont mené à ce passage à l'acte.

Proposition(s) : MEJP module insertion + MJIE

Services (nom et coordonnées) : STEMO EPINAL

3, allées des noisetiers – 88000 Epinal

Stemo-epinal@justice.fr

Direction territoriale  
de la protection judiciaire de la jeunesse  
de Lorraine Sud

Epinal, le 28/08/2023

STEMO Epinal

UEMO Epinal sud

## RAPPORT de MJIE

Réf : xx/2023

### TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EPINAL SERVICE DU JUGE DES ENFANTS

Juge des Enfants : Madame PONCE Cabinet : 2

N° Parquet: 24453000051

N° de dossier : 000000

Décision du 11 février 2023 (MJIE)

Yasmine BOUREZG née le 28 janvier 2008

Domiciliée chez sa mère :

Madame Aïcha YOUBI

2 rue du cerisier

88190 GOLBEY

Père :

Monsieur Karim BOUREZG

81 rue de la gare,

88000 EPINAL

#### Origine de la mesure

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative a été ordonnée le 11 février 2023, dans le cadre pénal, concomitamment à une Mesure Educative Judiciaire Provisoire, pour des faits de violence sur ascendant commis le 10 février 2023.

La MJIE avait pour but de :

- Recueillir par une approche interdisciplinaire des informations quant à la personnalité et les conditions de vie, d'éducation et de prise en charge de la mineure,
- Décrire la situation sociale et familiale dans laquelle évolue la mineure,
- Décrire la situation familiale de la mineure et son fonctionnement

La MJIE est composée d'un rapport socioéducatif rédigé par Madame DULAC, éducatrice et Madame RALITE, assistante de service social et d'un rapport psychologique rédigé par Mme DJAFFAR.

#### Déroulement de la mesure

En préambule, il est à noter que le déroulement de la mesure s'est avéré plutôt chaotique, du fait de fugues répétées de l'adolescente.

De même, nous avons particulièrement eu du mal à rencontrer monsieur BOUREZG, du fait d'un départ de plusieurs mois en Algérie. De nombreux rendez-vous ont été manqués par ce dernier, alors que nous avons opté pour des modalités de rencontres assouplies du fait de ses horaires de travail.

Nous notons que ce dernier a fini par se saisir de la mesure et s'est montré plus assidu aux rendez-vous. De plus, après plusieurs refus de sa part, monsieur BOUREZG a accepté que nous fassions appel à un interprète pour que

nous puissions nous assurer que nous comprenions correctement ce qu'il nous disait et inversement. La présence de ce tiers a largement contribué à fluidifier nos échanges.

Madame YOUNBI s'est montrée davantage assidue, même si par moment il nous a fallu insister pour pouvoir la rencontrer.

Nous avons très rapidement pris attache auprès de l'assistante sociale du collège de Coutarel, madame ROGER. Cette dernière nous a confirmé que Yasmine était en fort décrochage scolaire et qu'un dispositif adapté lui avait été proposé. Ce dispositif est mis en place par les apprentis d'Auteuil pour une période d'un mois.

Ce travail de reprise de confiance en soi, par le biais d'un accompagnement individualisé et en petit groupe, avait permis à Yasmine d'améliorer sensiblement ses résultats. Le retour à une scolarité classique a été par la suite une nouvelle fois mis en échec par la jeune fille.

L'assistante sociale du collège nous a également prévenu d'un incident survenu au mois d'avril, au cours duquel monsieur BOUREZG a attendu sa fille devant le collège et a raccompagné cette dernière au domicile de sa mère manu-militari afin qu'elle se change et adopte une tenue vestimentaire convenable à ses yeux.

C'est également elle qui nous a fait part de rumeurs récurrentes de relations sexuelles tarifées auxquelles la jeune fille s'adonnerait.

Durant toute la durée de l'investigation, nous avons également été en contact avec madame DUPUIS, assistante sociale de la MDS d'Epinal. Cette dernière ne connaissait pas personnellement Yasmine, mais était en lien étroit avec madame ROGER. Elle s'occupait en effet davantage du suivi de madame YOUNBI, notamment sur les problématiques liées au budget et au logement.

Nous lui avons alors fait part au mois d'avril des derniers éléments survenus au domicile de la mère pour lesquels nous avons été mandatés pour intervenir. Madame DUPUIS a donc rédigé une note d'information inquiétante, transmise au parquet des mineurs.

## **Situation familiale**

De l'union de monsieur BOUREZG (né le 08-05-1968 à ORAN en Algérie) et de madame YOUNBI (née le 22-07-1983 à EPINAL) sont nés 4 enfants :

- Yasmine, née le 28-01-2008
- Rayan, né le 24-03-2011
- Nael, né le 03-08-2012
- Sarah, née le 30-03-2016

**Madame YOUNBI**, d'origine algérienne, est âgée de 40 ans. Ses parents sont arrivés en France, tous les deux du sud-est de l'Algérie, en 1970 pour son père et 1977 pour sa mère. Elle nous explique avec fierté que son grand-père était travailleur ouvrier pour la France.

Madame nous dit être l'aînée d'une fratrie de 4. Elle précisera ensuite avoir eu une sœur aînée décédée à l'âge de 3 mois.

Sa mère, née en 1950, a travaillé en occupant divers emplois tels que femme de ménage, pâtissière et vendeuse à la FNAC. Elle décrit son père, né en 1943, comme un homme n'ayant « pas beaucoup travaillé », consommant de l'alcool, mais ce en dehors du domicile familial. Par ailleurs, la famille, de confession musulmane, pratiquait la prière cinq fois par jour. Madame YOUNBI nous explique que son père, lequel « aimait la fête », pratiquait la religion « à sa façon ».

La famille partait en Algérie tous les étés jusqu'aux 14 ans de madame YOUNBI.

Madame YOUNBI nous explique que sa famille vivait de peu, notamment des prestations familiales. Elle considère que ses parents étaient « des gens ouverts » qui lui ont transmis des valeurs telles que « l'honnêteté, la droiture et le respect ».

Concernant sa scolarité, madame YOUNBI nous explique spontanément qu'elle a « commencé à faire l'andouille » alors qu'elle était au collège de la Jonquille. Elle a ensuite été scolarisée dans trois lycées privés, précisant juste qu'elle « séchait un peu les cours ». Puis elle a voulu travailler et a donc arrêté le lycée avant la terminale. Madame YOUNBI s'est par la suite dirigée vers le monde du travail et a trouvé un premier emploi dans un PMU, poste qu'elle a occupé pendant trois ans.

**Monsieur BOUREZG**, aujourd'hui âgé de 55 ans, est né dans un petit village entre Oran et Alger (Algérie) au sein d'une famille qu'il considère comme « soudée ». Ce n'est qu'aux 10 ans de monsieur BOUREZG que le village a eu accès à l'eau et l'électricité. Il nous dit être né au milieu d'une fratrie composée de 3 sœurs et 5 frères.

Son père était maraîcher et sa mère, femme au foyer. Selon lui, ses parents étaient très « carrés » au niveau de l'éducation. Cependant, il explique que son père est surnommé « le comédien » car « il fait rire tout le monde ». Son père est décédé en 2004 et sa mère est aujourd'hui âgée de 83 ans. Tous ses frères ont un emploi au sein de l'Etat ou dans le privé. Deux de ses frères ont repris l'exploitation maraîchère du père.

Monsieur BOUREZG est arrivé en France en 2000. Il est le seul de sa famille à avoir migré en France. Il a été accueilli à Epinal « par une connaissance » pendant un an. Il a commencé à travailler dans le secteur du bâtiment, « au noir ». Il s'est retrouvé en situation irrégulière sur le plan administratif. C'est dans ce contexte qu'il rencontrera madame YOUNBI par le biais de connaissances communes.

### **Histoire du couple**

Monsieur et Madame se rencontrent en 2005 chez une amie de sa mère chez laquelle il effectuait des travaux « au noir ». Madame YOUNBI nous raconte qu'il était alors en situation irrégulière sur le territoire car « sans papiers ou avec des faux papiers ».

Un mariage religieux a eu lieu à Epinal le 24 mars 2006.

Puis, suite à un contrôle sur un chantier, monsieur BOUREZG a été expulsé de France. Madame YOUNBI l'a rejoint en Algérie où ils se sont mariés civilement en avril 2007. Monsieur BOUREZG a alors eu un visa qui lui a permis de revenir en France.

Madame YOUNBI considère que son mariage était, pour elle, « au début, basé sur l'amour et la confiance ». Aujourd'hui, elle pense que son mariage reposait sur des mensonges de monsieur BOUREZG, comme le fait qu'il ne lui ait pas dit au début de leur relation qu'il était sans papiers.

Par ailleurs, elle décrit la famille d'origine de monsieur BOUREZG comme des gens de la campagne, « arriérés » et « violents ». Ainsi, pour exemple, son ex beau-père aurait attaché sa femme.

Elle évoque la violence de monsieur BOUREZG envers elle dès sa première grossesse (Yasmine). Ainsi, en désaccord avec elle, il l'aurait frappée à plusieurs reprises. Par ailleurs, il pouvait mettre des fessées à Yasmine quand elle était petite.

Entre 2008 et 2010, alors qu'Yasmine est âgée d'environ deux ans, madame YOUNBI quitte le domicile familial avec sa fille pour un foyer d'urgence.

Finalement, rapidement, elle réintègre le domicile conjugal avec Yasmine et trois autres enfants naîtront. Elle nous dira n'avoir désiré que ses deux premières grossesses. Madame YOUNBI décrit monsieur BOUREZG comme « un père ne prenant pas soin de ses enfants sauf devant les autres, comme à la mosquée ».

La violence de monsieur envers madame s'est poursuivie. Des désaccords concernant le budget familial ont été rapportés par Madame. Selon elle, pendant toutes ces années de vie commune, monsieur BOUREZG aurait envoyé beaucoup d'argent (soit au total 30 à 40 000 €) à sa famille en Algérie.

En outre, madame YOUNBI nous explique que ses propres parents, au départ investis auprès de leurs petits-enfants, l'ont été de moins en moins car monsieur BOUREZG ne le voulait pas.

### **Fonctionnement familial actuel**

Madame YOUNBI est une personne ouverte avec laquelle la communication est fluide. Elle nous dit beaucoup échanger avec ses enfants, qu'elle évoque avec amour. Elle est en lien régulier avec sa famille. Tous ses frères et sa sœur sont séparés comme elle. Il y a quelques semaines, elle s'est enfin vu attribuer un logement HLM décent avec 4 chambres, dans le quartier des Minimes à Epinal.

Elle considère que monsieur BOUREZG a une vision « à l'ancienne », notamment concernant le couple et l'éducation des enfants : « Il a un désir de contrôle sur le foyer ». Selon elle, leurs divergences éducatives sont apparues au fur et à mesure que les enfants grandissaient.

Madame YOUNBI dit avoir essayé à maintes reprises d'avoir des discussions « constructives » avec lui sur l'éducation des enfants, en vain selon elle, car il reste campé sur ses positions.

Elle nous explique que « monsieur BOUREZG n'achète quasiment rien à ses enfants ». Il stocke des affaires qu'ils emmènent ensuite en Algérie. Selon elle, les enfants n'auraient pas envie d'aller chez leur père avec lequel ils disent s'ennuyer.

Ainsi, monsieur BOUREZG n'organiserait jamais d'activités spécifiquement pour eux, les sorties père/enfants seraient essentiellement des balades en ville (faire les magasins) et la mosquée.

Concernant les relations entre Yasmine et son père, madame YOUNBI nous explique qu'il a pu jeter sa trousse de maquillage, l'humilier régulièrement. Même si elle considère qu'elle peut rejoindre son mari sur certaines valeurs

éducatives, elle pense qu'il ne sait pas faire avec les enfants et/ou qu'il ne s'en donne pas les moyens, en faisant le lien avec son enfance dans sa propre famille.

Monsieur BOUREZG peut dire : « Ici le système pour les enfants, il est pas bien », sans élaborer davantage, si ce n'est dire que pour lui, les enfants ne devraient pas avoir de téléphone avant leur 18/20 ans : « Le téléphone, c'est dangereux pour les enfants ».

Concernant Yasmine, depuis le début de la mesure, monsieur BOUREZG peut nous dire : « J'ai peur, je suis pas tranquille ». Et lorsqu'il a découvert des photos/vidéos suggestives de sa fille sur le réseau Tiktok : « Je suis perturbé, dégoûté, malade à cause de Yasmine ».

Aujourd'hui, il dit ne pas avoir confiance en Yasmine, laquelle selon lui ne devrait pas sortir avec ses copines. Monsieur BOUREZG n'autoriserait sa fille à sortir que si elle était accompagnée de son petit frère qui « pourrait la surveiller ».

Concernant madame YOUBI, il peut tenir un discours ambivalent, lui attribuant parfois des qualités comme l'amour qu'elle porte à leurs enfants. Cependant, la plupart du temps, il invective madame, lui conférant la responsabilité de la situation de Yasmine.

En fin de mesure, il nous a dit considérer que leurs enfants étaient en danger chez leur mère. Selon lui, madame YOUBI ferait du ménage « au noir » dans une boucherie du quartier du Saut du Cerf, le soir et leurs enfants seraient livrés à eux-mêmes, surtout Rayan, lequel serait « H 24 » sur son téléphone portable chez sa mère. Rayan serait d'ailleurs l'enfant que monsieur BOUREZG verrait le plus car les deux plus petits refuseraient de venir chez lui.

Pendant nos échanges, monsieur BOUREZG a pu pleurer en évoquant la situation de Yasmine et la sienne : « Je suis tout seul, je n'ai personne à qui me confier... Le divorce a détruit ma vie ». Ainsi, il nous apprendra que personne de sa famille en Algérie n'a connaissance de sa situation familiale en France, à savoir son divorce et les difficultés de Yasmine. Il nous en dit : « J'ai honte ». Pourtant, il se rend régulièrement dans sa famille en Algérie, davantage depuis son divorce, soit 2 à 3 fois par an. Il peut donc rester de longues périodes sans voir ses enfants.

Les relations entre madame YOUBI et monsieur BOUREZG se sont dégradées au long de la mesure, madame pouvant se considérer comme harcelée par monsieur, lequel lui aurait même proposé l'année dernière de reprendre la vie commune.

Ainsi, depuis le récent déménagement de madame YOUBI et leurs enfants, monsieur BOUREZG n'a de cesse de vouloir connaître leur nouvelle adresse alors que madame YOUBI le refuse pour se protéger.

## **YASMINE**

Suite aux faits de violence intrafamiliale ayant conduit au défèrement, Yasmine est retournée vivre au sein du domicile maternel.

**Du point de vue de la scolarité**, Yasmine nous a décrit une enfance heureuse et dit avoir de bons souvenirs alors qu'elle était fille unique. Elle nous indiquera que sa scolarité s'est compliquée à partir de la classe de CM2, avec des difficultés notables en mathématiques. Elle a ainsi participé à des études surveillées et a bénéficié de cours particuliers dispensés par un ami de son père.

Les premières vraies difficultés au niveau comportemental débutent selon elle en classe de sixième.

De plus, Yasmine nous dira avoir été à plusieurs reprises victime de harcèlement de la part d'un élève plus âgé et avoir été victime d'un guet-apens par un groupe de filles suite à une altercation avec une camarade. Elle aurait été violentée à cette occasion.

Un réel décrochage scolaire débutera à partir de la cinquième et n'aura de cesse, depuis, de s'exacerber.

Les difficultés relationnelles qu'elle a pu avoir, mais également les violences conjugales dont elle a été le témoin indirect (elle dit avoir entendu des coups, des cris...) sont, selon elle, les véritables facteurs de cette démotivation.

Yasmine a toujours été loyale envers sa mère et pourra nous indiquer qu'elle pleurait lorsqu'elle entendait les violentes disputes entre ses parents. Elle ne l'a toutefois jamais évoqué avec son père, mais uniquement avec sa mère, cette dernière souhaitant faire preuve de transparence à l'égard de sa fille.

D'autres ennuis sont venus se rajouter aux difficultés déjà rencontrées par Yasmine. En effet, madame YOUBI, suite à un passage en CHRS, s'est vue attribuer un logement social dans le quartier de Coutarel. Rapidement, ce logement s'est révélé insalubre et infesté de nuisibles, telles des blattes et des punaises de lit.

Au vu de ces difficultés, il a été proposé à madame YOUBI un relogement temporaire, dans le même quartier.

Malheureusement, les déménageurs n'ont pas apporté les affaires au bon endroit et tout s'est retrouvé à la déchetterie. La famille a donc tout perdu (meubles, souvenirs, documents administratifs...) et s'est retrouvée dans un état de bouleversement conséquent.

Yasmine, très soucieuse de sa mère et de son désarroi, a, tout comme le reste de la fratrie, été particulièrement marquée par cet évènement et n'était de fait plus accessible à une scolarité sereine, déjà mise à mal par les évènements de violence mentionnés plus haut.

L'assistante sociale du collège, au mois de février 2023 (soit juste avant la mise en œuvre de la mesure d'investigation) concluait ainsi la note adressée à ses supérieurs avant transmission à la MDS d'Epinal :

« La situation de Yasmine préoccupe à différents niveaux : son décrochage scolaire est massif et ses mises en danger se multiplient. Les postures parentales interrogent : madame ne semble pas être capable d'accompagner sa fille dans ses difficultés et monsieur a des réactions violentes à l'égard de Yasmine. »

Yasmine a pu effectuer des stages, peu concluants, dans une onglerie, un salon de coiffure et une boulangerie. En effet, Yasmine a pu dans certains cas ne pas se sentir utile, car cantonnée à des tâches peu valorisantes. Il est important de relever que, depuis peu, Yasmine est en demande d'un accompagnement de nos services concernant son insertion professionnelle. Sans projet professionnel précis, il nous reviendra de l'aider dans un premier temps à le définir puis à le concrétiser.

**Du point de vue de la personnalité**, nous avons constaté que Yasmine avait les codes de la vie en société. En effet, elle se présente comme une jeune adolescente agréable dans la relation à l'adulte, authentique dans son discours et très facilement dans l'échange. Au fil des rencontres avec les différents professionnels, un réel lien de confiance s'est créé.

Aussi, la mineure a commencé à évoquer auprès des différents professionnels ses mises en danger et pu mettre des mots sur des pratiques sexuelles tarifées. Cette question a été abordée avec la psychologue.

Nous avons également travaillé avec l'adolescente sur la nécessité de la prise de distance avec les nouvelles personnes qu'elle pouvait être amenée à rencontrer ou à fréquenter. En effet, un cruel manque de confiance en elle peut, selon nous, la pousser à ne mettre aucune barrière avec les autres.

Elle nous a également fait part d'une envie d'exclusivité. Elle a été capable de nous expliquer cet état de fait par le sentiment d'avoir dû partager l'amour de ses parents lorsque ses frères et sœurs sont nés.

**Enfin, du point de vue de la santé**, psychique notamment, Yasmine a rencontré un médecin psychiatre à la suite des actes de violence commis à l'encontre de sa mère. Elle s'est vue prescrire un traitement (Arisatol 5mg) en vue de réguler ses humeurs.

Yasmine se reconnaît volontiers impulsive depuis le début de son adolescence et souhaite vivement travailler sur ces questions, verbalisant des regrets sincères sur les actes posés, même si elle a pu nous renvoyer qu'elle n'avait pas été en capacité de trouver d'autres ressources sur le moment.

Du point de vue de la prise de toxiques, Yasmine peut évoquer sans difficulté qu'elle consomme du cannabis.

Durant les périodes de fugues de la fin de la dernière année scolaire (de mars à juillet), elle a également fait allusion à une consommation d'alcool et de ballons de protoxyde d'azote. Elle nous dit à ce jour que ces dernières consommations ne sont plus d'actualité.

### **En conclusion :**

Yasmine est une jeune fille en grande souffrance, se mettant de plus en plus en danger et adoptant des comportements déviants, notamment à travers son corps qu'elle peut ou pouvait vendre en échange de drogues par exemple.

Elle a une place particulière dans sa fratrie en tant qu'aînée, place importante donnée par ses parents en lien avec la culture musulmane. Elle est ainsi censée montrer l'exemple à ses petits frères et sa sœur. Par ailleurs, elle est l'enfant qui, de fait, a le plus vécu avec ses parents en couple, lesquels avaient une relation dysfonctionnelle empreinte de violence.

Bien que le couple parental soit séparé depuis plusieurs années, il n'en demeure pas moins que la relation entre madame YOUBI et monsieur BOUREZG est toujours conflictuelle. Dans ce contexte, Yasmine pourrait être considérée comme « l'enfant symptôme » de ce dysfonctionnement parental prégnant.

La situation de Yasmine demeure très précaire tant sur le plan familial, celui de l'insertion que de sa situation personnelle.

Nous demeurons très inquiets pour elle, au regard de ses nombreuses mises en danger et nous interrogeons sur sa place au sein de sa famille et sur le grand déficit de confiance en elle que Yasmine semble ressentir.

À ce jour, la jeune fille ne parvient pas à s'inscrire dans de la stabilité et fugue régulièrement du domicile maternel, souvent en lien avec des personnes qu'elle est susceptible de rencontrer ou d'épisodes conflictuels avec sa mère.

À ce jour, aucune proposition totalement satisfaisante ne semble émerger. Toutefois, il nous paraîtrait intéressant qu'une mesure d'AEMO soit prononcée pour les quatre enfants, dans un premier temps afin qu'Yasmine et son père

puissent tenter de renouer des liens de manière progressive et permettre à ce dernier de faire évoluer, si cela est possible, sa posture parentale.

De plus, il ressort des éléments que nous a transmis l'assistante sociale du collège que le frère cadet de Yasmine, Rayan, commence également à avoir des difficultés au sein du collège.

En effet, les autres élèves lui renvoient le comportement de sa sœur, ce qui peut également se produire au sein du quartier, selon les dires de madame YOUBI.

Madame YOUBI est d'accord avec cette proposition, estimant avoir besoin de soutien, car échaudée par les agissements de Yasmine.

De plus, au vu des mises en dangers récurrentes de Yasmine, nous estimons qu'elle relève plus de la protection de l'enfance que du pénal.

La mesure d'AEMO viendrait signifier à la jeune fille, mais également à ses parents, qu'au-delà de l'acte commis, Yasmine a besoin d'être protégée.

Cette mesure permettrait également de soutenir madame YOUBI dans sa fonction parentale.

Par ailleurs, une mesure d'AEMO pourrait permettre le prononcé d'une mesure de placement éducatif à domicile de madame YOUBI, au civil, dans l'hypothèse où la situation se détériorerait à nouveau entre la mère et sa fille au domicile de cette dernière.

## RAPPORT PSYCHOLOGIQUE CONCERNANT BOUREZG Yasmine

Nous avons rencontré Yasmine à deux reprises, lors d'un repas avec son éducateur référent et lors d'un entretien individuel sur le service.

C'est une jeune fille agréable et souriante. Elle peut se montrer sur la réserve au départ, mais rentre rapidement dans l'échange. Yasmine peut verbaliser facilement autour de son vécu et de ses ressentis. Elle peut associer des comportements actuels à des événements de l'enfance. La jeune fille montre des capacités intellectuelles certaines et semble dans une volonté de travailler sur elle.

Yasmine est une jeune fille qui semble avoir une très faible estime de soi, ce qui est particulièrement repérable lorsque nous abordons les possibilités de reprise de formation « *je suis trop conne* », « *je suis bonne à rien* », « *j'y arriverai jamais* ». La jeune fille est dans l'auto-dévalorisation permanente, ce qui peut entraver son processus d'insertion socio-professionnelle.

De plus, nous avons pu relever des difficultés à gérer ses émotions, que Yasmine peut aussi repérer et tenter d'analyser. Elle peut en effet se sentir impactée par des situations qui pourraient sembler anodines, mais qui font écho à un sentiment de rejet et/ou d'abandon générant alors des comportements agressifs, la plupart du temps verbaux.

La jeune fille raconte s'être emportée contre sa mère lorsque cette dernière lui affirmait qu'elle ne ferait pas de démarche pour lui trouver un lycée tant qu'elle ne serait pas stabilisée « *je me suis énervée, je l'ai insultée parce que sur le moment, c'est comme si elle ne voulait pas m'aider* ». Pour autant, dans l'après-coup, Yasmine semble dans la culpabilité, pouvant alors revenir sur ses comportements et dire qu'ayant été blessée, elle n'a pas su se contenir.

De même, lorsque nous abordons ses pratiques sexuelles à risques et ses mises en danger multiples, Yasmine peut évoquer un « *manque d'affection* » qu'elle relie à la naissance de ses frères et sœur : « *quand j'étais toute seule avec mes parents, j'avais beaucoup d'affection, mon père m'avait même écrit une chanson* ». La jeune fille peut faire des liens avec des difficultés relationnelles actuelles « *je supporte pas quand mon copain parle avec d'autres gens quand je suis là, ça me fait une pointe au cœur et ça remonte dans la gorge* ».

Yasmine semble dans un mode de relation fusionnel impliquant une dépendance affective à l'autre. Yasmine peut aussi évoquer un sentiment de « *honte* » quant à ses pratiques sexuelles et ne nie pas être passée à l'acte en échange de choses matérielles (cigarettes par exemple).

Bien que la jeune fasse le lien avec un besoin affectif qu'elle recherche chez les garçons, nous ne pouvons faire l'impasse sur les viols collectifs répétés qu'elle aurait vécus et sur lesquels elle n'a pas souhaité échanger. Cela semble encore trop douloureux pour Yasmine et nous ne pouvons forcer un travail pour lequel elle n'est pas prête. Cependant, cela reste un élément important à prendre en compte dans l'évaluation de sa vie sexuelle et affective.

Yasmine semble être une jeune fille qui peut rapidement nouer des liens et s'attacher à l'autre, de même qu'elle peut susciter l'affection et l'empathie, ce que nous avons pu observer chez les différents professionnels qui l'ont suivie. Au vu du type de relation que la mineure a avec autrui, du sentiment de rejet qu'elle peut souvent éprouver, du

manque de confiance en soi, nous pouvons penser qu'elle a développé un trouble de l'attachement lié à un sentiment d'insécurité vécu dans l'enfance.

Concernant la famille, Yasmine peut évoquer une bonne relation avec sa mère, malgré quelques conflits dont elle dit être à l'origine « *des fois je lui parle mal* ». Par contre, elle affirme être en rupture de lien avec son père du fait des comportements violents qu'il aurait eu envers elle et sa mère.

Elle raconte avoir rarement assisté en direct à des maltraitances de son père sur sa mère, mais elle pouvait entendre des bruits de coups, ses parents crier et sa mère pleurer. La jeune fille fait preuve d'une loyauté envers sa mère, ne la remettant jamais en cause dans les conflits mère/fille, a contrario de son père avec lequel sa posture est plus ambivalente.

Elle peut en effet parfois dire qu'elle souhaiterait le retrouver si ce dernier se remettait en question, ou bien être dans une volonté de rompre totalement le lien. Pour autant, la jeune fille évoque l'histoire du couple parental avec une certaine objectivité, disant que son père a été violent avec sa mère, mais jamais avec ses frères et sœurs et qu'il est important de préserver sa petite sœur des histoires familiales pour qu'elle garde un lien positif avec son père.

Au vu de son parcours, Yasmine montre des signes de souffrance psychique qui peuvent expliquer ses passages à l'acte et mises en danger. Pour autant, la jeune fille est actuellement en capacité et dans une volonté d'améliorer sa situation, ainsi que de travailler autour de ses problématiques dont elle semble avoir pleinement conscience. Il paraît alors nécessaire qu'elle puisse continuer à bénéficier d'un accompagnement psychologique.

### **M. BOUREZG :**

Ce dernier peut être ambivalent dans sa relation à l'autre :

En effet, M. BOUREZG se présente en début d'entretien comme quelqu'un d'agréable, poli et souriant. Il peut, avec émotion, parler de la souffrance générée par le fait de ne plus voir ses enfants, d'avoir le sentiment d'être mis à l'écart de leur éducation par madame et de ne pas être tenu informé de ce qu'il se passe pour chacun d'eux. Il est en capacité de verbaliser de la tristesse et susciter ainsi l'empathie du professionnel, se mettant alors dans une posture de victime et demandant de l'aide.

A contrario, M. BOUREZG peut avoir une agressivité latente pouvant susciter de la peur chez l'autre, nous mettant alors dans une posture qui rend difficile l'abord de certains sujets tels que sa violence et sa possible part de responsabilité dans ce qu'agit aujourd'hui sa fille.

En effet, lorsque nous tentons d'explorer l'histoire du couple et la relation de monsieur à sa fille avec les potentielles maltraitances dénoncées par ces dernières, celui-ci se rigidifie, adoptant un ton sec, une posture et un visage fermés, disant alors qu'il faut « *laisser le passé derrière, car ça ne changera rien à la situation de Yasmine d'en parler* », qu'il en a « *marre d'entendre les mêmes choses* » et qu'il « *faut arrêter de parler de ça* ».

Nous pouvons penser que cette mise à distance d'une histoire le racontant comme un mari et un père violent pourrait être un système de défense mis en place pour éviter l'effondrement psychique. Lorsque nous tentons de faire réfléchir M. BOUREZG, celui-ci semble hermétique à toute forme de remise en question, rejetant alors la responsabilité sur l'extérieur (Mme YOUNI, la police, le milieu ouvert).

Durant les entretiens, le discours de monsieur est centré sur Mme YOUNI. Il nous est difficile de décaler pour pouvoir travailler sur sa posture de père. M. BOUREZG peut dire que son ex-femme n'arrive pas à poser de cadre à ses enfants et que cela l'inquiète quant à l'évolution de ces derniers. Il peut expliquer qu'au domicile maternel, les enfants font ce qu'ils veulent, que leur rythme n'est pas respecté, ni sur les repas, ni sur les temps de sommeil « *ils se couchent à 4h du matin* ».

M. BOUREZG justifie donc ce que Mme YOUNI qualifie de « harcèlement » par une inquiétude tellement forte qu'il serait allé jusqu'à rester devant leur ancien domicile pour surveiller tous les faits et gestes des membres de la famille. Il n'a pas semblé entendre que cela pouvait être intrusif, ce qui peut nous laisser penser que son besoin de contrôle pouvait être un moyen d'apaiser l'angoisse générée par l'inquiétude.

De plus, d'après monsieur, Mme YOUNI consommerait des stupéfiants en présence de ses enfants et toute la famille serait dysfonctionnante (la plupart des couples sont divorcés, il y aurait beaucoup d'insultes les uns envers les autres, du trafic de stupéfiant, etc.). Il peut évoquer une famille maternelle où il y aurait de la pathologie mentale. Nous pouvons donc entendre que monsieur a une image très négative de Mme YOUNI et de sa famille.

Monsieur semble être dans une forme de radicalité concernant les valeurs qu'il souhaite transmettre à ses enfants. Il paraît imprégné d'une culture dans laquelle les enfants doivent aller à l'école et réussir, les filles doivent avoir une tenue vestimentaire qu'il juge décente, les enfants n'ont pas à avoir de téléphone mais doivent se concentrer sur leur avenir professionnel, etc.

Pour autant, M. BOUREZG peut aussi dire qu'il apprécie faire des choses avec ses enfants, même si cela semble maladroit, il semble désireux d'avoir une complicité avec ses enfants. Il peut aussi raconter avoir laissé des espaces

de paroles à Yasmine pour qu'elle puisse exprimer ce qui ne va pas « *je lui ai dit qu'elle pouvait tout me dire, que je serai là et qu'elle pouvait même l'écrire si c'était trop difficile* ».

M. BOUREZG semble, avec les professionnels, indisponible à la remise en question, d'autant que les procédures judiciaires entamées à l'encontre de Mme YOUBI pour récupérer la garde des enfants rend difficile l'accès à un discours authentique. Pour autant, M. BOUREZG peut, même s'il ne le parle pas, entendre les professionnels et faire un travail sur lui-même de son côté.

### **Mme YOUBI :**

Dès notre première rencontre, Mme YOUBI a pu nous apparaître comme quelqu'un d'anxieux. Elle a pu rentrer facilement en relation et être dans une logorrhée nous demandant de remettre du cadre pour contenir les échanges. Madame a pu être en lien régulier avec la psychologue et venir sur un entretien individuel.

Cette mère s'est présentée comme étant très inquiète pour sa fille au vu de sa fugue et des mises en danger grandissantes. Elle évoquait ses difficultés à poser le cadre et à le faire respecter. Elle pouvait aussi exposer ses craintes quant à une potentielle violence de Yasmine « *elle m'insulte, me menace, elle me fait peur parfois* ».

Madame a pu faire un parallèle avec des violences conjugales qu'elle aurait subies de la part de M. BOUREZG, expliquant alors que cela lui rappelait ses traumatismes passés et que ça lui était insupportable. Nous pouvions donc alors penser que madame ayant un traumatisme non résolu lié à des violences physiques et verbales, elle ne pouvait être en capacité de contenir et rassurer sa fille.

Cependant, nous avons pu observer un apaisement chez madame et une capacité à élaborer autour de sa situation et celle de Yasmine. Cette mère a pu être dans une recherche de compréhension, se questionnant alors quant à sa posture de mère et quant à sa responsabilité concernant les agissements de sa fille « *je me sens à plus de soixante-dix pour cent responsable* ».

Mme YOUBI fait des hypothèses quant au mal-être de Yasmine, évoquant alors son exposition aux conflits parentaux et à la violence, l'attention portée à Rayan (le deuxième de la fratrie, qui a développé une anorexie du nourrisson après la naissance), les difficultés financières que madame a pu rencontrer, ainsi que les trois années passées dans un appartement envahi de cafards. Cela aurait effectivement été traumatique pour la famille qui ne pouvait plus vivre normalement.

Au cours des échanges, cette mère nous a paru plus en capacité d'objectiver la situation, pouvant alors « décaler » et ne pas rester centrée sur monsieur. Le bien-être de l'enfant semble être au centre de ses préoccupations et Mme YOUBI peut entendre les remarques faites par les professionnels et les mettre en pratique.

De même, elle peut, de manière autonome, être dans le test avec Yasmine pour comprendre comment sa fille fonctionne et ce dont elle a besoin : « *j'essaye plusieurs manières de faire et j'essaye de voir ce qui l'accroche* ».

Nous avons aussi pu observer un positionnement adapté de Mme YOUBI qui, malgré une certaine colère du fait des suspicions de prostitution, a pu rester dans la bienveillance et dans un discours valorisant et rassurant pour la jeune fille.

Il semblerait que ce positionnement fonctionne puisque Yasmine est plus en lien avec sa mère ces dernières semaines. Elle passerait aussi plus de temps avec ses frères et sœur pour « *manger en famille* » et elle se livrerait davantage : « *avant elle se retenait de pleurer devant moi, peut-être pour me protéger, aujourd'hui elle se lâche plus, ça fait du bien* ».

### **Rapport aux faits :**

Yasmine peut aborder les faits de manière chronologique, mais ne semble pas mettre de sens ni d'affect sur les actes posés et leurs conséquences. Nous pourrions alors penser que la jeune banalise ou minimise son passage à l'acte, mais au vu de la teneur des échanges sur d'autres sujets concernant sa mère et sa relation à cette dernière, nous émettons l'hypothèse que, pour se protéger, Yasmine énonce cet événement de manière plaquée, voire détachée, pour mettre à distance des émotions douloureuses.

Elle semble percevoir ce passage à l'acte, où elle a porté un coup de couteau à sa mère, comme un élément isolé, ne reflétant pas son comportement avec elle : « *c'est arrivé qu'une fois et ça n'arrivera plus jamais* », « *je ne savais même pas que je l'avais touchée, c'est quand on me l'a dit et que j'ai vu la photo de la blessure au commissariat, c'était dégueu* ».

L'accès à la culpabilité est perceptible dans son comportement général. Elle semble être dans l'agir, ce qui peut laisser penser qu'il y a un manque de contenance chez la jeune fille. De fait, elle peut, dans l'après-coup, être dans une culpabilité qui nourrit un manque d'estime de soi (« *je suis déçue de moi* »). Sa difficulté à gérer ses émotions semble être un axe de travail important chez Yasmine.

### **Conclusions :**

Yasmine a pu avoir une histoire de vie empreinte de violences physiques et psychologiques. A travers ses comportements, Yasmine pourrait venir mettre en lumière un conflit parental prégnant.

Ses multiples mises en danger et passages à l'acte pourraient être le symptôme révélateur d'un système familial dysfonctionnant au-delà de la séparation de ses parents. Cela pourrait être un moyen inconscient de mettre au travail la famille.

Yasmine étant en capacité de faire un travail sur elle, il nous semble nécessaire qu'elle puisse bénéficier d'un accompagnement psychologique pour continuer à élaborer autour de ses problématiques.

A ce jour, la jeune fille est en rupture de lien avec son père. M. BOUREZG étant dans une volonté de comprendre et de renouer avec sa fille, il serait intéressant qu'un travail de médiation père/fille puisse se mettre en place pour faire tiers dans la relation.

Concernant sa relation à sa mère, un apaisement est notable et chacune semble être dans une réflexion favorisant le changement. Néanmoins, la situation reste fragile et il nous semble important que mère et fille puissent être soutenues dans cette démarche.

Nous pensons qu'un placement pourrait entraver le processus, Yasmine ayant besoin d'être rassurée quant à sa place dans la famille. Il serait alors pertinent de pouvoir mettre en place une Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) pour les quatre enfants de manière à soutenir Mme YOUBI dans sa posture maternelle et à travailler avec M. BOUREZG sur sa relation à ses enfants.

Nous avons pu échanger avec les deux parents, Mme YOUBI étant d'accord et volontaire, M. BOUREZG étant plus réservé au vu des inquiétudes exprimées quant aux capacités parentales de madame.

**Madame DULAC**

Educatrice



**Madame RALITE**

Assistante de service sociale



**Mme DJAFFAR**

Psychologue



**M.GUILLAUME Eric**

**RUE UEMO**



**Objet : Rapport intermédiaire d'AEMO renforcée concernant les enfants Yasmine, Rayan, Naël et Sarah BOUREZG**

### Origine de la mesure

Une mesure d'AEMO renforcée a été ordonnée le 31 août 2023 par Madame PONCE, Juge des Enfants au TJ d'Epinal qui fait suite aux préconisations du rapport de MJIE pénale exercée par l'UEMO Sud – STEM0 Epinal de la PJJ. Cette mesure avait été ordonnée pour la jeune Yasmine BOUREZG dans le cadre de sa mise en examen pour des faits de violence sur ascendant.

Au vu de la suractivité et la liste d'attente en cours, la mesure n'a pu démarrer que le 25 octobre 2023.

### Composition et éléments de l'histoire familiale

Yasmine est l'aînée d'une fratrie de 4 enfants :

- Rayan, 13 ans, scolarisé
- Naël, 11 ans, scolarisé
- Sarah, 8 ans, scolarisée

Le couple parental est composé de M BOUREZG Karim et Mme YOUNBI Aïcha.

Le conflit parental entre M BOUREZG et Mme YOUNBI a été important et perdure encore aujourd'hui. Ils ont divorcé en 2019. Madame a notamment déposé plainte pour violences conjugales, des violences dont les enfants auraient été témoins et également victimes. M BOUREZG nie farouchement ces accusations. Les parents de Yasmine semblent avoir des visions éducatives radicalement différentes.

Monsieur BOUREZG paraît s'investir davantage dans l'éducation de ses fils qu'il accueille chez lui un week-end sur deux et se montre moins présent auprès de ses filles. Il explique que sa fille aînée refuse de venir le voir et que Sarah pleure à chaque fois que sa mère la laisse, ce qui rend les visites difficiles.

Au domicile maternel, Yasmine est souvent pointée par sa mère comme la cause de ses ennuis, elle lui reproche de ne pas remplir son rôle de grande sœur, de peu l'aider à la maison et de ne pas respecter son autorité. Elle décrit une relation fusionnelle avec sa benjamine Sarah, à qui elle laisse peu d'espace pour grandir.

### Déroulement de la mesure d'AEMO renforcée

Au démarrage de la mesure, Madame YOUNBI a été rencontrée avec l'ensemble de la fratrie le 27 octobre 2023 et Monsieur BOUREZG a été rencontré seul le 9 novembre 2023. Le Projet Pour l'Enfant (prenant en compte le développement, la santé physique et psychique ; les relations avec la famille, les tiers ; la scolarité et la vie sociale) a été élaboré pour chaque membre de la fratrie. Par la suite, les enfants ont été rencontrés, une première fois, individuellement au sein de nos locaux. Nous avons poursuivi les rendez-vous au service avec Yasmine. Des sorties ont été organisées avec Rayan, Naël et Sarah, tous moins à l'aise en relation duelle. Yasmine a accepté de participer à une sortie au zoo avec l'ensemble de sa fratrie.

Plusieurs visites au domicile maternel ont permis d'évaluer les dynamiques intra-familiales et de médiatiser les relations entre Mme YOUNBI et Yasmine afin de désamorcer certains conflits. Une seule visite à domicile a été possible chez Monsieur BOUREZG, se disant moins disponible à cause son activité professionnelle, ce qui a permis de constater les conditions d'accueil le week-end de ses fils. Une sortie médiatisée avec Sarah et son père au square a pu également se mettre en place.

Une synthèse a pu avoir lieu avec la PJJ dans le cadre de la double mesure exercée pour la jeune Yasmine BOUREZG. Un projet commun de prise en charge (PCPC) a été élaboré fixant les thématiques travaillées par les deux services. La PJJ poursuit son accompagnement sur le champ pénal, le travail sur les faits reprochés et la scolarité. Dans le cadre de l'AEMO, nous nous concentrons sur les relations intra-familiales et les conduites à risque de Yasmine.

### **La situation actuelle des enfants et les pistes de travail engagées**

#### **✓ Yasmine**

Yasmine est une jeune adolescente attachante qui est en recherche de lien et d'attention auprès de l'adulte. Elle évoque avec facilité son histoire familiale et les difficultés relationnelles rencontrées avec ses parents. Ambivalente dans sa relation avec sa mère, elle peut se montrer soutenante et avoir de l'empathie concernant les violences conjugales dont elle a été témoin, tout en exprimant de la colère par rapport à la situation actuelle de la famille qui connaît une grande précarité depuis la séparation du couple parental. Elle est peu volubile sur son père avec qui les liens sont actuellement rompus.

Madame YOUBI a émis des soupçons concernant une pratique prostitutionnelle de la part de sa fille. Elle explique avoir trouvé dans sa chambre deux sacs à main de marque de luxe et des baskets très onéreuses. Ses soupçons se sont corrélés avec des déclarations d'agressions sexuelles de Yasmine lors « de tournantes », selon ses dires, avec plusieurs jeunes hommes. Lors de la dernière audience, Yasmine s'est en effet confiée sur un viol en réunion dont elle a été victime. Elle a déposé plainte mais n'aurait pas de nouvelles quant aux suites données. Madame pense que sa fille a été violée et qu'elle a reçu de l'argent pour garder le silence.

Yasmine a expliqué lors de nos derniers entretiens qu'elle ne faisait « *que michtonner* ». Afin de nous guider dans l'accompagnement de Yasmine sur ce champ et pour tisser un lien partenarial sécurisant pour la jeune, nous nous sommes mis en lien avec l'Amicale du Nid d'Epinal. L'objectif serait de pouvoir présenter progressivement ces professionnels à la jeune et permettre à Yasmine d'avoir un espace d'échange sur une potentielle activité prostitutionnelle.

Se plaignant de douleur menstruelle fréquente, elle a accepté que nous l'accompagnions pour un bilan de santé, l'occasion de pouvoir engager un premier travail sur son rapport au corps.

#### **✓ Rayan et Naël**

Dans le discours de Mme YOUBI, « les garçons » sont indissociables l'un de l'autre et n'ont pas d'identité propre.

Rayan et Naël sont deux garçons curieux et en en quête d'attention. Avec un faible écart d'âge, ils traversent ensemble les différentes étapes de la vie et ont du mal à être séparés. L'objectif est de leur permettre d'avoir chacun leur espace, à partir d'une activité sportive ou artistique qui leur est propre. Par ailleurs, un travail est engagé avec Rayan et Mme YOUBI concernant la nutrition en lien avec les complexes évoqués par le préadolescent concernant son surpoids. Des démarches de soutien à la scolarité pour Naël sont en cours avec son établissement scolaire et nous accompagnons Mme YOUBI pour la mise en place d'un bilan orthophoniste.

#### **✓ Sarah**

Sarah est une fillette de 8 ans, timide et accrochée à sa mère, qui a un comportement en décalage avec son âge (dort avec sa mère, boit un biberon de chocolat chaud avant d'aller se coucher).

Nous avons, en lien avec l'assistante sociale, transmis une demande au centre de loisirs à la journée afin de lui permettre de se socialiser avec d'autres enfants de son âge et de bénéficier d'activités adaptées à son développement personnel.

De son côté, Madame YOUBI pourra également bénéficier de temps libre afin de se mobiliser dans une démarche de formation d'insertion professionnelle.

### **Conclusion :**

La prise en charge de la fratrie est constructive, la famille collabore et dévoile ainsi la nécessité d'une poursuite.

Ainsi, nous continuons la prise en charge avec une attention particulière concernant les passages à risque de Yasmine.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

**Madame RIPET**  
Educatrice spécialisée

Cour d'Appel de Nancy  
Tribunal judiciaire d'Epinal

Cabinet de Jean-Michel N'GUYEN

Juge des Libertés et de la détention

N° Parquet : 24453000051

N° de dossier : JE CABJE1.24000088

Identifiant justice : 24056280B

Reçu le : 22/08/2024

**SAISI**

## ORDONNANCE DE PLACEMENT EN DÉTENTION PROVISOIRE

Nous, Jean-Michel N'GUYEN, juge des libertés et de la détention, étant en notre cabinet au Tribunal judiciaire d'Epinal, Vu la procédure suivie contre :

BOUREZG Yasmine née le 28 janvier 2008 à Remiremont (Les Vosges) moins de 18 ans. Ayant pour représentants légaux BOUREZG Karim, demeurant au 21 rue de la gare 88000 Epinal et YOUNI Aïcha, demeurant au 2 rue du cerisier 88190 Golbey France.

Ayant pour avocat(e), Maître BLANCHOT Philippe, avocat au barreau d'Epinal

Prévenue des chefs :

- d'avoir à Golbey, le 19 août 2024, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, exercé volontairement des violences ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à huit jours, en l'espèce 9 jours, sur HAMICH Soukayna, avec ces trois circonstances que les faits ont été commis en réunion, en état d'ivresse et avec arme par destination, en l'espèce, une bouteille en verre et des tessons de bouteille faits prévus par ART.222-12, ART.222-11 C.PENAL. et réprimés par ART.222-12 AL.26, ART.222-44, ART.22245, ART.222-47 AL. 1 ART.22248, ART. 131-26-2 C.PENAL.

Ayant recueilli les déclarations du prévenu, ses observations et celles de son conseil ;

La mineure étant âgée d'au moins seize ans et la peine encourue étant une peine correctionnelle d'une durée égale ou supérieure à trois ans d'emprisonnement ;

La personne prévenue ayant déjà fait l'objet d'une mesure éducative, d'une mesure judiciaire d'investigation éducative, d'une mesure de sûreté, d'une déclaration de culpabilité ou d'une peine prononcée dans le cadre d'une autre procédure et ayant donné lieu à un rapport de moins d'un an, vu le rapport de mesure judiciaire d'investigation éducative établi par la PJJ en date du 28/08/2023, vu les rapports de renseignements socio-éducatifs en date du 11 février 2023 et du 22/08/2024 ;

Attendu que la détention provisoire de BOUREZG Yasmine est l'unique moyen de garantir de maintien de la personne mise en examen à la disposition de la justice et prévenir le renouvellement de l'infraction ;

Il apparaît des pièces versées au dossier et de la teneur des débats que la jeune Yasmine BOUREZG est à ce stade dans l'incapacité totale de réfréner ses pulsions à la moindre de ses contrariétés.

### PAR CES MOTIFS

ORDONNONS le placement en détention provisoire de BOUREZG Yasmine et la plaçons sous mandat de dépôt jusqu'à sa comparution devant le tribunal pour enfants dans un délai maximal d'un mois, précision faite de ce que l'audience unique de jugement est fixée au 20/09/2024 à 13 heures 30 devant le Tribunal pour enfants d'Epinal ;

ORDONNONS une Mesure éducative judiciaire provisoire au STEMIO d'Epinal ;

Reçu copie intégrale de l'ordonnance le 22 août 2024

**La personne prévenue**

Fait à Epinal le 22/08/2024

Jean-Michel N'GUYEN



Reçu copie intégrale Madame YOUNI, représentante légale, le 22 août 2024

Le greffier

Epinal, le lundi 2 septembre 2024

Mme BENAMOU Fathia  
Éducatrice au QM Epinal  
s/c de M.GUILLAUME Eric, RUE UEMO  
Epinal Sud – QM Epinal

À l'attention de Monsieur Sébastien  
DUPONT  
Juge d'instruction – Tribunal judiciaire  
d'instruction

**DIRECTION TERRITORIALE  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
DE LORRAINE SUD**

**SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU  
OUVERT EPINAL  
UEMO EPINAL**

**Objet : Note d'information préoccupante concernant la jeune Yasmine BOUREZG née le 28/01/2008, incarcérée au Quartier des femmes de la Maison d'arrêt d'Epinal depuis le 22/08/2024**

**Mesures en cours : MEJ et SP ordonnés le 21/10/2023 (violence sur ascendant) ; MEJP ordonnée le 22/08/2024**

**N° parquet : 24453000051**

**Situation actuelle du jeune : incarcérée au Quartier des femmes de la maison d'arrêt d'Epinal**

**Soit-transmis**

J'ai l'honneur de vous transmettre une note d'information préoccupante concernant la jeune nommée en objet, rédigée par Mme BENAMOU Fathia.

**M.GUILLAUME Eric  
Responsable d'Unité Éducative**



## **Eléments de situation**

La mineure est incarcérée au Quartier des femmes de la maison d'arrêt d'Epinal depuis le 22/08/2024 dans le cadre d'un mandat de dépôt pour des faits de « violence en réunion sans incapacité et violence aggravée par trois circonstances suivies d'incapacité supérieure à 8 jours ». Une MEJP a été prononcée dans ce cadre. L'audience unique aura lieu le 20/09/2024. La mineure a été condamnée le 21/10/2023 pour des faits de violence sur ascendant par le TPE d'Epinal à une peine de 8 mois d'emprisonnement assortie d'un sursis probatoire de deux ans. Une mesure éducative judiciaire a été ordonnée et confiée à l'UEMO Sud d'Epinal.

## **Sur la situation familiale**

La mineure est l'aînée d'une fratrie de quatre enfants. Le couple parental est séparé. Un climat de violences intrafamiliales est souligné, violences de la part du père à l'encontre de la mère et des enfants. Yasmine n'est plus en lien avec son père et semble éprouver beaucoup de rancœur envers ce dernier. La relation mère-fille a pu être compliquée et conflictuelle mais néanmoins la mère apparaît comme une ressource pour la jeune fille. De manière générale, il est fait état d'un parcours familial chaotique et précaire, jalonné de tensions et de conflits. Yasmine semble avoir eu du mal à trouver sa place au regard de modèles parentaux qui ont du mal à s'incarner.

## **Sur le déroulement de la détention :**

Depuis le début de sa détention, la mineure démontre au quotidien un comportement correct et adapté, tant dans ses interactions que dans la tenue de sa cellule. Elle se montre respectueuse des adultes et témoigne, en ce sens, des bases éducatives certaines. Dans le rapport aux pairs, Yasmine entretient des relations cordiales avec l'ensemble des co-détenues malgré un conflit marqué avec une autre mineure. Lors de certaines dérives collectives (tapage, cris...), la jeune fille se montre à l'écoute des recadrages des adultes et sait réajuster ses écarts de comportement. A ce jour, aucun incident n'est relevé par l'administration pénitentiaire. Yasmine fait des efforts considérables pour se conformer au cadre.

La mineure investit tous les espaces qui lui sont proposés en détention : entretiens éducatifs, scolarité, activités socio-éducatives, rdv sanitaires/psychologiques. Elle est en demande, volontaire, dans le besoin de verbaliser et réfléchir à l'ensemble de sa situation. Elle apparaît posée, à l'écoute et capable d'une certaine élaboration. La jeune fille a amorcé un réel travail de remise en question de certains comportements et habitudes qu'elle pouvait avoir (addictions, mises en danger) et fait des liens entre son histoire et les faits qui l'ont conduite en détention. La posture de la jeune fille est assez positive et encourageante.

## **Eléments d'informations sur l'incident du 31/08/2024**

Le 31/08/2024, la direction territoriale a été informée d'un incident grave concernant la jeune Yasmine Bourezg. Elle aurait ingéré 48 dolipranes dans sa cellule. Sur les informations recueillies, la mineure aurait déclaré à la surveillante pénitentiaire avoir pris ces médicaments suite à une conversation téléphonique avec sa mère survenue plus tôt dans l'après-midi. La jeune fille a aussitôt été orientée au service médical.

La veille du passage à l'acte, la mineure avait été reçue en entretien. L'échange s'est avéré constructif, la mineure allait bien, elle ne montrait pas de signes d'alerte. La jeune fille a participé à l'ensemble des activités prévues le 31/08/2024 (boîte le matin, calligraphie l'après-midi), pas d'observations particulières sur ces temps d'activité.

Suite à l'évènement, Yasmine a été hospitalisée au CHU d'Epinal, elle s'est montrée consciente et calme au cours des derniers jours.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation et restons en vigilance sur la poursuite de son incarcération.

**Mme BENAMOU**

## LEXIQUE

AEMO : Action éducative en milieu ouvert

CHU : Centre hospitalier universitaire

CJ : Contrôle judiciaire

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

HLM : Habitation à loyer modéré

JE : Juge des enfants

MEJ/P : Mesure éducative judiciaire/provisoire

MDS : Maison départementale des solidarités

MJIE : Mesure judiciaire d'investigation éducative

PCPC : Projet commun de prise en charge

PEAT : Permanence éducative auprès du tribunal

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

QM : Quartier des mineurs

RRSE : Recueil de renseignements socio-éducatifs

RUE : Responsable d'unité éducative

STEMO : Service territorial éducatif de milieu ouvert

SP : Sursis probatoire

TJ : Tribunal judiciaire

TPE : Tribunal pour enfants

UEMO : Unité éducative de milieu ouvert